



## COUPES JEUNES



### CREATION DES COUPES U14 ET U17

Le Comité de Direction du 24/08/2026 (P.V. HEBDO FOOT du 01/09/2026), sur proposition de la Commission des Coupes JEUNES, a validé la création des Coupes U14 et U17 avec les règles définies ci-dessous.

Ces coupes appartiennent aux catégories U15 et U18.

L'engagement étant OBLIGATOIRE, les droits d'engagement seront prélevés sur le compte des clubs, pour les clubs engagés en Coupe ARTOIS U15 ou U18, ces droits seront transférés.

#### GENERALITES

- Engagement OBLIGATOIRE pour les équipes 1 ou 2 si l'équipe 1 évolue en Ligue.
- Rencontre à ELIMINATION DIRECTE. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, séance de tirs au but (5 tirs, puis élimination directe).

#### PARTICULARITES : PAS de FINALE.

A partir de la phase finale des Coupes ARTOIS U15 (pour les U14) et U18 (pour les U17), les équipes finalistes intègrent la Coupe concernée au prorata des engagements.

U15 = 87 équipes      U14 = 31 équipes      Soit : 118 équipes

$31 / 118 = 26,27 \% \times 8 = 2,10 \rightarrow$  **soit 2 équipes**

U18 = 63 équipes      U17 = 38 équipes      Soit : 101 équipes

$38 / 101 = 37,62 \% \times 8 = 3,01 \rightarrow$  **soit 3 équipes**

#### REGLEMENT

Phase finale (1/4 de finale – Tirages en public)

- ⇒ Un club ne peut y avoir 2 équipes, PRIORITE aux U18 et aux U15.
- ⇒ Une équipe ne pourra intégrer que 3 joueurs n'ayant pas participé à plus de 5 rencontres en catégorie ou équipe supérieure.

Exemple : Un joueur qui a joué plus de 5 rencontres en U15 et/ou U16 ne peut intégrer l'équipe U14.

Pour 2026/2027, la répartition se fera après la 1<sup>ère</sup> journée des brassages.

En cas de détournement du règlement, la Commission accompagnée du Représentant des éducateurs au Comité de Direction, statuera sur le problème. La décision sera INSUSCEPTIBLE d'appel.

Le Président de la Commission

Marc TINCHON